

210C0308
FR0000065971-FS0205

7 avril 2010

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GRAINES VOLTZ
(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 2 avril 2010, complété par un courrier reçu le 6 avril, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées :

- la société de droit néerlandais Florensis Hamer Bloemzaden¹ (Florensis) (Langeweg 79, Hendrik Ido Ambach, P.o. Box 32-3330 AA Zwijndrecht, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 mars 2010, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement 138 174 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 10,09% du capital et 6,87% des droits de vote de cette société² ;
- la société de droit américain Ball Horticultural Company³ (BHC) (622 Town Road, West Chicago, IL 60185, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 mars 2010, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ sur le marché, les seuils de 5% des droits de vote et 10% du capital de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement 140 663 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 10,27% du capital et 6,99% des droits de vote de cette société ;
- le concert⁴ composé de M. Serge Voltz, des sociétés Florensis et BHC et des salariés⁵ de la société GRAINES VOLTZ a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2010, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ sur le marché, le seuil de 90% des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir 1 226 159 actions GRAINES VOLTZ représentant 1 867 968 droits de vote, soit 89,50% du capital et 92,85% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

¹ Contrôlée par la société Hamer Houdstermaatschappij B.V.

² Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 2 011 809 droits de vote.

³ Contrôlée par Madame Anna Ball.

⁴ Cf. notamment D&I 209C1527 du 21 décembre 2009.

⁵ A savoir, Alain Massonnet, Anita Mangold, Catherine Graff, Christian Voltz, Marie-Françoise Mons, Michel Leger, Olivier Lebeault, Rachel Beysang, Rémi Laurent, René et Evelyne Richert, Christelle Vivicorsi, Christophe Duvey, Christophe Guillamin, Farida Khireddine, François Kress, Germain Risch, Jean-Claude Chapelle, Jean-François Darras, Jean-Luc Paulet, Jean-Noël Graf, Jérôme Gaide, Laurent Cabassut, Laurent Munda, Linda Guidi, Nicolas Bernuau, Pascal Chretien, Philippe Massonneau, Philippe Plard, Philippe Pollenne, Thierry Mamola, Yann de Lamotte.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Serge Voltz	564 901	41,23	1 129 802	56,16
Salariés	382 421	27,91	459 329	22,83
BHC	140 663	10,27	140 663	6,99
Florensis	138 174	10,09	138 174	6,87
Total concert	1 226 159	89,50	1 867 968	92,85

2- Par courrier reçu le 2 avril 2010, complété par un courrier reçu le 6 avril, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Florensis et BHC, Monsieur Serge Voltz et certains salariés de la société GRAINES VOLTZ agissent de concert.

Ce concert détient le contrôle de la société GRAINES VOLTZ.

Les sociétés Florensis et BHC envisagent de poursuivre leurs achats d'actions GRAINES VOLTZ à concurrence ensemble de 25 % maximum du capital.

Les sociétés Florensis et BHC n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de GRAINES VOLTZ, ni de demander leur nomination en qualité d'administrateur. Elles n'envisagent pas la mise en œuvre de stratégie ou d'opération particulière.

Il n'y a aucun accord de cession temporaire entre les membres du concert.

Les titres acquis par Florensis et BHC l'ont été au moyen de fonds propres. »
